



Divorce et mariage non transcrits à Nante

Par **boulle**, le **03/05/2014** à **20:45**

BonjourrrrrJe me suis marié en Algérie .a l arrivé de ma femme en france je l ai dénoncé au BTM a Nante en Octobre 2010 pour plusieurs fautes commises (agression . Abandon de domicile conjugal . Etc) en janvier 2013 elle a déposé contre moi pour violence . Elle a été déboutée et aujourd'hui une mesure d'éloignement a été prise contre elle . J'ai pu divorcer en algérie le 30 octobre 2013 puis me suis remarié le 20 mars 2014 . J'ai fait la transcription de mon divorce le 7 Avril 2014 . J'ai appelé nante pour leur expliquer mon cas . En envoyant les papiers des agissements de mon ex femme .
Pensez-vous que le BTM acceptera de me transcrire mon divorce du 30 octobre 2013 et acceptera de transcrire mon nouveau mariage du 20 mars 2014 tout en sachant que depuis l'arrivée de mon ex femme en france en 2010 je l'ai dénoncé de partout Mairie,préfecture, BTM a nantes ,procureur . Et toutes ces lettres ont été envoyées à Nantes ?
Mon ex femme peut-elle se remarier en france si la transcription de notre divorce n'a pas encore été faite ? Et si Nante comme la préfecture sont au courant qu'elle a une mesure d'éloignement sans recours possible car le Tribunal Administratif l'a déboutée ?
S'il vous plaît aidez moi
Merci